Carte Picardie Cursus Etudiant – Mode d'emploi

La première année : Inscrivez vous en ligne sur le site cursus.picardie.fr rubrique « Comment obtenir ma carte », ou directement sur carte.cursus.picardie.fr

Public éligible : Etudiants inscrits dans l'un des établissements d'enseignement supérieur de Picardie (Université de Picardie Jules Verne, Université de Technologie de Compiègne, Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale, Ecole Supérieure d'Ingénieur en Electrotechnique et Electronique, Groupe sup de Co Amiens Picardie, Institut Universitaire de Formation des Maîtres, Institut Polytechnique Lasalle Beauvais, et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design).

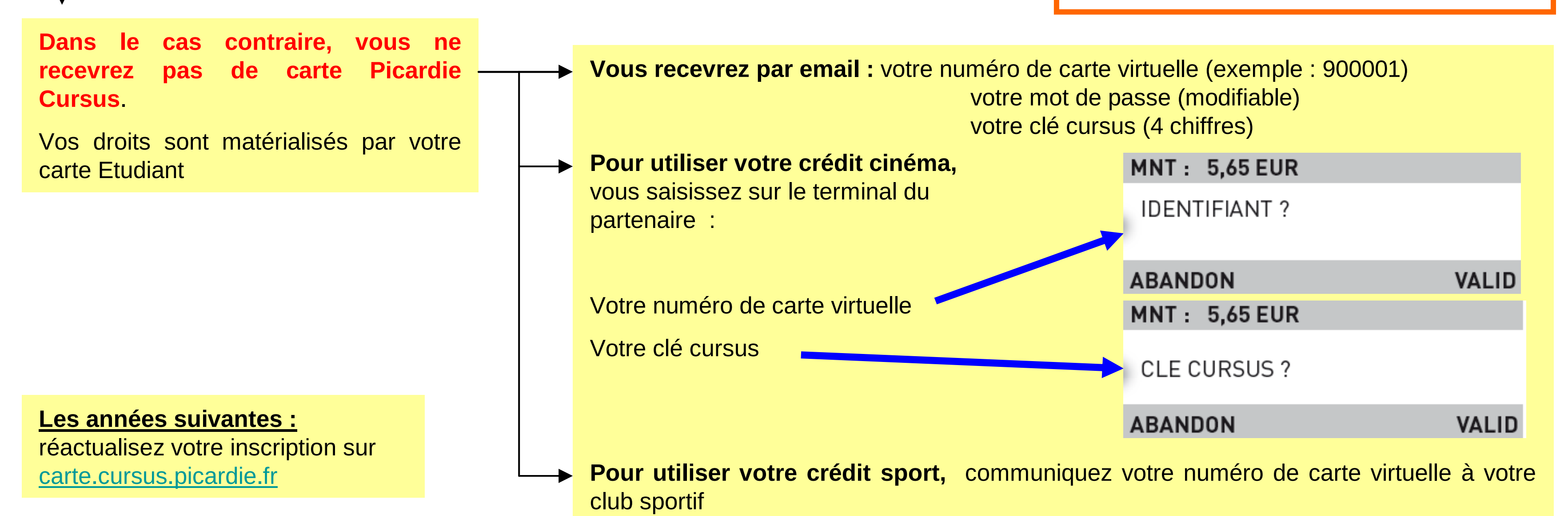
Attention !



Si vous possédez déjà une carte Picardie Cursus, celle-ci sera mise à jour et vous pourrez continuer à l'utiliser comme par le passé en la présentant aux partenaires.

Dans le cas contraire, vous ne recevrez pas de carte Picardie Cursus.

Vos droits sont matérialisés par votre carte Etudiant



Vous recevrez par email : votre numéro de carte virtuelle (exemple : 900001)
votre mot de passe (modifiable)
votre clé cursus (4 chiffres)

Pour utiliser votre crédit cinéma, vous saisissez sur le terminal du partenaire :

Votre numéro de carte virtuelle

Votre clé cursus

Pour utiliser votre crédit sport, communiquez votre numéro de carte virtuelle à votre club sportif

Les années suivantes :
réactualisez votre inscription sur carte.cursus.picardie.fr

Pour accéder à votre espace personnel carte.cursus.picardie.fr,

vous utilisez :

Votre numéro de carte cursus ou carte virtuelle

Votre mot de passe



